



---

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021

---

Le seize septembre deux-mille-vingt-et-un, à dix-huit heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 10 septembre 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	24
Excusés	7
Absents	2

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - M. Mme Sylvie FUSELLIER - Philippe ROUAUD  
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT  
M. Christian BURLLOT - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - Mme Christelle JACQUEMOUD  
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET  
M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - Mme Margareth SAMSON - Mme Christel NORMAND  
M. Jonathan HERVÉ - M. THIBAudeau André

**Excusés :**

Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
M. Jean-François GAUTIER (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)  
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Christel NORMAND)  
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)  
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à M. Régis GANDON)  
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)

**Absents :**

M. Gabriel DUVAL  
M. Erwan TANNEAU

**Secrétaire de séance :**

M. Jonathan HERVÉ

*Pour les délibérations n°2021-087 à n°2021-092, Mme Sylvie FUSELLIER donne pouvoir à Mme Sylvie MORAND, on compte alors 23 présents, 8 excusés et 2 absents.*

---

### Sommaire

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal
- Point d'étape relatif au centre de vaccination

- Points soumis au vote :

### **RESSOURCES HUMAINES**

- 2021-087 Mise à jour du tableau des effectifs
- 2021-088 Création de postes d'agents contractuels

### **FINANCES**

- 2021-089 Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
- 2021-090 Décision modificative n°1 – budget annexe lotissement La Chasselandière : rectification de la délibération n°2021-081, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- 2021-091 Sollicitation d'une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire au titre du fonds de soutien à l'équipement des polices municipales

### **CADRE DE VIE, BÂTIMENTS**

- 2021-092 Conclusion de conventions avec ATLANTIC'EAU et le SYDELA portant sur la parcelle cadastrée ZX n°52, située rue du Moulin
- 2021-093 Conclusion d'une convention de servitude avec ATLANTIC'EAU pour le passage d'une canalisation d'eau potable sur la parcelle YR 118, située au lieu-dit La Lande

### **URBANISME, ESPACE RURAL**

- 2021-094 Adoption du règlement de commercialisation du lotissement la Chasselandière
- 2021-095 Approbation du prix de vente des terrains du lotissement la Chasselandière

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Jonathan HERVÉ est nommé secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

- **Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal.**

Date	N° de la décision	Objet	N° de la délégation mise en œuvre
28/06/2021	2021-039	Confier à l'entreprise LE GAL ET MARBRERIE les travaux d'exhumation et de pose de caveaux neufs dans les cimetières communaux du Prieuré et de St-Roch, pour un montant de 19 827 € HT, soit 23 792.40 € TTC.	4
09/07/2021	2021-040	Conclure un bail commercial, contrat de sous-location, avec la SARL Europe Evènements pour l'occupation d'une partie de l'ensemble immobilier situé rue Archimède, ZAC de l'Abbaye II.	5
13/07/2021	2021-041	Confier à l'entreprise CTV les travaux de mise à niveau du réseau radio, pour un montant de 7 674,80 € HT, soit 9 209.76 € TTC	4
13/07/2021	2021-042	Confier à l'entreprise LANDAIS les travaux d'aménagement extérieur de la salle de loisirs de St-Roch, pour un montant de 6 610 € HT, soit 7 932 € TTC.	4
26/07/2021	2021-043	Confier à l'entreprise ADICO ILLUMINATION le marché de location des illuminations de Noël, pour un montant de 5 973.60 € H.T, soit 7 168.32 € TTC.	4
2/08/2021	2021-044	Renouveler l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Loire-Atlantique au titre de l'année 2021. Le montant annuel d'adhésion s'élève à 480€.	24
2/09/2021	2021-045	Délivrer une concession pour un emplacement situé au cimetière de Versailles.	8
2/09/2021	2021-046	Délivrer une concession pour un emplacement situé au cimetière du Prieuré.	8
2/09/2021	2021-047 à 2021-051	Délivrer une concession pour un emplacement situé au cimetière de Versailles.	8

- **Points soumis au vote :**

## **RESSOURCES HUMAINES**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2021-087 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De créer au tableau des effectifs un poste d'agent de maîtrise à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **DÉLIBÉRATION N°2021-088 - CREATION DE POSTE D'AGENTS CONTRACTUELS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De créer les postes contractuels suivants :
  - Du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 décembre 2021 : quatre postes d'adjoint administratif à temps complet.
  - Du 19 octobre 2021 au 18 octobre 2022 : un poste d'adjoint administratif à temps complet.
  - Du 25 octobre au 7 novembre 2021 : deux postes d'adjoint d'animation à temps complet.

## **FINANCES**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2021-089 - LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40% de la base imposable.

## DÉLIBÉRATION N°2021-090 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CHASSELANDIERE : RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N°2021-081, EN DATE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'annuler la délibération n°2021-081, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021.
- > D'accepter la décision modificative n°1 du budget annexe Lotissement la Chasselandière, telle que présentée ci-dessous.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	DM		DM
023 - Virement section d'investissement	-13 484,04	7015 - Cessions terrains	552 091,00
605 - Travaux	385 000,00		
60315 - Variation stock de terrains à aménager	27 240,04		
7133 - Variation des en-cours de production de biens	538 335,00	7133 - Variation des en-cours de production de biens	385 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>937 091,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>937 091,00</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
	DM		DM
		021 - Virement section de fonctionnement	-13 484,04
168741 - Remboursement avance	157 405,22	168741 - Avance budget principal	-9 685,78
		315 - Terrains à aménager	27 240,04
		3354 - Etudes et prestations de service	16 195,00
3355 - Travaux	385 000,00	3355 - Travaux	398 236,00
		33586 - En-cours production de biens - Frais financ.	123 904,00
<b>TOTAL</b>	<b>542 405,22</b>	<b>TOTAL</b>	<b>542 405,22</b>

## DÉLIBÉRATION N°2021-091 - SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES POLICES MUNICIPALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire au titre du fonds de soutien à l'équipement des polices municipales, à hauteur de 24 117,20 € (soit 50% du montant total).
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **CADRE DE VIE, BÂTIMENTS**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2021-092 - CONCLUSION DE CONVENTIONS AVEC ATLANTIC'EAU ET LE SYDELA PORTANT SUR LA PARCELLE CADASTREE ZX N°52, SITUEE RUE DU MOULIN**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitude avec le SYDELA et ATLANTIC'EAU annexée à la présente délibération et portant sur le passage de réseaux sur la parcelle cadastrée ZX n°52, située rue du Moulin ; ainsi que toute évolution de ladite convention sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le SYDELA et ATLANTIC'EAU annexée à la présente délibération et portant sur la mise à disposition de la parcelle cadastrée ZX n°52, située rue du Moulin ; ainsi que toute évolution de ladite convention sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **DÉLIBÉRATION N°2021-093 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ATLANTIC'EAU POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE SUR LA PARCELLE YR 118, SITUEE AU LIEU-DIT LA LANDE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude sur la parcelle YR 118, située au lieu-dit La Lande, conclue avec ATLANTIC'EAU et annexée au projet de délibération ; ainsi que toute évolution de ladite convention sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **URBANISME**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2021-094 - ADOPTION DU REGLEMENT DE COMMERCIALISATION DU LOTISSEMENT LA CHASSELANDIERE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adopter le règlement intérieur du lotissement la Chasselanière, annexé à la présente délibération, ainsi que toutes évolutions dudit règlement ne remettant pas en cause son économie générale.
- > D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les promesses de vente des lots du lotissement la Chasselanière.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## DÉLIBÉRATION N°2021-095 - APPROBATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT LA CHASSELANDIERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le prix de vente des lots du lotissement la Chasselandière suivants :

lot	m <sup>2</sup> surface du lot	€ TTC prix au lot	€ TTC prix rapporté au m <sup>2</sup>
1	560	50 000	89,29
2	529	42 500	80,34
3	500	40 000	80,00
4	506	36 500	72,13
5	496	36 000	72,58
6	531	46 000	86,63
7	512	45 000	87,89
8	516	45 000	87,21
9	515	41 200	80,00
10	436	35 000	80,28
11	436	35 000	80,28
12	464	37 000	79,74
13	436	35 000	80,28
14	411	33 000	80,29
15	560	50 000	89,29

- > De conditionner la vente des lots du lotissement la Chasselandière à la prise en charge des frais d'acte par les acquéreurs.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures trente-neuf minutes.*

A Pont-Château, le

20/09/21

Le Maire,  
Danielle CORNET



